

Règlement JEU-CONCOURS LOIRE CAMPUS

Tentez de remporter deux places pour le concert de jazz

CHARLIE A NANTES

Article 1 : Objet et présentation du concours

La Nantaise d'Habitations, dont le siège social est situé à l'Atrium – 1 allée des Hélices – BP 50209 – 44202 Nantes Cedex 02, représentée par son Secrétaire Général, Charlotte de SURVILLE, organise l'édition d'un jeu-concours gratuit. Le principe repose sur la participation en ligne depuis la plateforme Winbuz.

Le concours se déroulera du 20 novembre au 22 novembre 2023 inclus dates et heures françaises de connexion faisant foi.

Les gagnants du jeu-concours se verront remettre un prix (voir l'article N°3 « Prix »).

Article 2 : Conditions de participation, obligations et modalités

Le jeu-concours est gratuit sans obligation d'achat et ouvert à tous les locataires des résidences universitaires (Loire Campus) de La Nantaise d'Habitations. La participation au jeu-concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la plateforme de jeu Winbuz de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

L'accès au jeu-concours est interdit aux membres du personnel de La Nantaise d'Habitations.

Sont exclues de toute participation à ce jeu-concours les personnes qui ne seraient pas locataires des résidences universitaires (Loire Campus) de La Nantaise d'Habitations, le nombre d'inscription est limité à une (1) maximum par personne.

Pour participer, il faut :

- avoir une adresse mail valide,
- s'inscrire via le formulaire dédié entre le 20 novembre au 22 novembre 2023 (inclus),
- préciser vos Nom – Prénom – Résidence.

Ces conditions sont obligatoires. Seules les participations complètes reçues entre le 20 novembre et le 22 novembre 2023 (inclus), et respectant l'ensemble des conditions ci-dessus seront prises en compte.

Le non-respect de ces conditions et obligations entraînera la nullité de la participation.

Article 3 : Déroulement du jeu-concours et prix

Dates du jeu-concours

Date de début du jeu-concours : 20 novembre 2023 à 8h00 (huit heures du matin)

Date de fin du jeu-concours : 22 novembre 2023 à 23h59 (vingt-trois heures cinquante-neuf)

Date du tirage au sort : 23 novembre 2023

Date de désignation des gagnants : 24 novembre 2023

Modalités de participation

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner le lot mis en jeu dans le présent article, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Cliquer sur le lien présent dans le sms reçu
- Se rendre sur la page <https://tentezvotrechance.com/ft49>
- Suivre les instructions de participation détaillées sur la page dédiée

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

La participation au jeu-concours ne sera valable que si les informations requises par La Nantaise d'Habitations sont complètes et correctes. Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Chaque participant s'engage donc à révéler des informations correctes le concernant. La Nantaise d'Habitations se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voir usurperait l'identité d'un tiers.

Processus et critères de sélection

Les 5 gagnants seront déterminés par un tirage au sort qui sera effectué, à la date mentionnée dans la base de données des personnes inscrites au tirage au sort par La Nantaise d'Habitations.

Aucune contestation du résultat du jeu-concours ne sera recevable.

Annnonce des résultats aux gagnants

Les gagnants seront contactés par La Nantaise d'Habitations via l'adresse mail qu'ils auront précisé lors de leur inscription (par email) au plus tard le 24 novembre 2023. Les lauréats devront confirmer l'acceptation de leur sélection via retour d'e-mail à l'adresse communiquée par l'Organisateur dans un délai de quarante-huit heures (48 h) suivant cette prise de contact.

A défaut de confirmation d'un gagnant dans le délai susmentionné, sa sélection pourra être annulée par l'organisateur, et un nouveau gagnant du jeu-concours pourra être désigné.

Les gagnants ne doivent pas communiquer de quelque manière que ce soit sur leur sélection et plus généralement les résultats du jeu-concours avant l'annonce publique des résultats du jeu-concours par l'organisateur.

Les participants qui n'auront pas été désignés gagnants du jeu-concours n'en seront pas informés et il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement ou les modalités du jeu-concours.

Prix

Une invitation pour deux personnes au concert de Jazz « Charlie à Nantes » le 30 novembre 2023 à 20h00 au théâtre Graslin à NANTES.

Article 4 : Acceptation du règlement et des conditions de participation

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

En participant au jeu-concours, chaque participant garantit être locataire en résidences universitaires de La Nantaise d'Habitations (Loire Campus). Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du jeu-concours. Le participant s'engage à ne pas usurper l'identité d'un tiers.

Responsabilité et litige

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

La Nantaise d'Habitations se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le Prix au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de la fraude.

La Nantaise d'Habitations ne saurait être tenue responsable des risques inhérents à toute connexion internet (protection des données, risques de contamination par virus, dommages sur les équipements informatiques, dysfonctionnement des réseaux, problème de connexion à Internet, etc).

La responsabilité de La Nantaise d'Habitations et de ses partenaires pour le jeu-concours ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème de connexion.

Propriété intellectuelle

Toutes les dénominations citées au présent règlement et sur tout support de communication relatif au jeu-concours, demeurent la propriété exclusive de La Nantaise d'Habitations, leur auteur et déposant.

Modification du règlement

La Nantaise d'Habitations se réserve le droit de modifier le règlement du jeu-concours, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le jeu-concours si les circonstances le nécessitent, et après en avoir dûment informé les participants, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu-concours objet du présent règlement et de ses annexes ou additifs ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci relève de la compétence exclusive du Tribunal de Nantes.

Informatique et libertés

L'organisation du jeu-concours a fait l'objet d'une déclaration auprès du Délégué à la protection des données (DPO) de La Nantaise d'Habitations.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du jeu-concours ont vocation à être traitées afin de gérer les participations au jeu-concours exclusivement. L'organisateur est le seul à avoir le droit d'accès aux données enregistrées, lesquelles n'ont pas vocation à être transmises en dehors de l'Union européenne, et celles-ci ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire au regard de la finalité du présent traitement. Pour les personnes envoyant leur candidature par email avec leur nom, prénom et adresse mail, La Nantaise d'Habitations s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins et à ne les transmettre en aucun cas.

Conformément à la Loi n°78/17 informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les Lauréats disposent d'un droit d'opposition, à ce que les données les concernant fassent l'objet d'un traitement. Cependant, si un Lauréat exerçait son droit d'opposition, sa participation serait annulée automatiquement, car ses données personnelles sont nécessaires pour la gestion des participations. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse ci-dessous :

La Nantaise d'Habitations Délégué à la protection des données (DPO) L'Atrium - 1, allée des Hélices - BP 50209 - 44202 Nantes Cedex 02.

Enregistrement du règlement et remboursement frais de connexion

Le règlement du jeu-concours est consultable et disponible sur le site de la marque Loire Campus (<http://www.loirecampus.fr/>).

Modalités de recours

Toute contestation doit être formulée à La Nantaise d'Habitations par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

La Nantaise d'Habitations - Direction des Affaires Juridiques Immobilières et de la Communication - L'Atrium- 1, allée des Hélices - BP 50209 - 44202 Nantes Cedex 02.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.